



SNUipp-Guyane

Bât. F, n° 24
Cité Mont-Lucas
97300 Cayenne

Tél. 0594 30 89 84
0594 30 13 52
Fax. 0594 30 51 03

E-mail :
snu973@snuipp.fr

Site internet :
<http://973.snuipp.fr>

CAPA du 24 février 2011 – Déclaration du SNUipp

Madame le Recteur,

Dans plusieurs circonscriptions, des enseignants de CLIN, de CLAD, et des directeurs déchargés ont reçu pour consigne d'effectuer des remplacements dans leur école.

Lors du CTP du 27 janvier 2011, lorsque nous vous avons interpellée au sujet du nombre inquiétant et récurrent de journées de classe non remplacées, vous nous avez affirmé que l'académie de la Guyane avait un nombre suffisant de titulaires remplaçants. Force est de constater que, cette année encore, cela est loin d'être le cas.

Le SNUipp Guyane, conscient de l'importance des missions des enseignants des RASED, des CLIN et des directeurs, s'indigne fermement contre cette directive académique. Ces enseignants ne doivent pas constituer une mesure d'ajustement, ni palier les insuffisances du système, ni délaissé les missions pour lesquelles ils sont nommés. Une fois de plus, ce sont les élèves en difficulté qui vont pâtir de cette situation. Une fois de plus les enseignants de Guyane doivent combler les manques.

Cette directive constituerait une fermeture déguisée des postes de CLIN et de CLAD, une baisse du taux de décharge des directeurs et surtout un déni du travail spécifique de ces collègues. Le SNUipp Guyane demande le retrait immédiat de cette directive. Le SNUipp soutiendra tous les collègues qui continueraient à mener à bien leur mission sans répondre à cette demande de remplacement.

Comment peut-on, dans une circonscription, demander aux enseignants de CLIN d'effectuer des remplacements, et dans une autre leur refuser un départ en congé de formation professionnelle au motif que leurs compétences sont nécessaires au bon fonctionnement du service ?

Cayenne, le 24 février 2011